Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 Joumada I 1447
7 Novembre 2025

N° 153

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2974**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2974**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2976**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2984**
Homologation de résolutions **2985**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2985**
Avis aux créanciers **2988**
Convocations
Sociétés anonymes **2990**
Sociétés communautaires **2991**
Autres sociétés **2992**
Divers
Avis au public **2992**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société locale communautaire

Dénomination de la société à constituer : Société Citoyenne Locale Attaaouen - Menzel Bourguiba.

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5 000 dinars (cinq mille dinars)

Siège social : Rue Hédi Chaker, Menzel Bourguiba

Objet de la société : Transport des travailleurs et location de voitures.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat constitutif type :

Le 6/5/2025 au Tribunal de Première Instance de Bizerte sous le numéro 13.

Nombre de parts à souscrire, leur valeur nominale et montant à libérer immédiatement 10 parts, d'une valeur totale de 500 dinars (soit 50 dinars chacune).

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves :

En cas de réalisation de bénéfices nets ou d'excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % seront affectés à la réserve légale obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital social.

- 20 % seront consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le solde pourra être distribué aux membres dans la limite de 35 %, sur décision de l'assemblée générale.

- Le reste sera réinvesti dans le développement et l'expansion des activités locales.

Période de souscription :

Du 05/11/2025 au 15/11/2025, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription complète avant l'expiration du délai.

Modalités de convocation et lieu de l'assemblée générale constitutive :

L'assemblée générale constitutive se tiendra le dimanche 30/11/2025 à 10h00, au siège de la Délégation.

La convocation sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens.

L'avis sera également affiché au siège de la Délégation de Menzel Bourguiba et à la Municipalité de Menzel Bourguiba.

Fondateurs :

1. Mohamed Mezzi - Résident à Chlaghmia, Menzel Bourguiba, Bizerte - Tél. : 97 402 182

2. Omar Nsibi - Résident à Cité Nouvelle, Menzel Bourguiba, Bizerte - Tél. : 92 772 432

3. Ali Nsibi - Résident à Cité Nouvelle, Menzel Bourguiba, Bizerte - Tél. : 92 772 431

4. Lotfi Hajri - Résident à la Rue Youghourta, Menzel Bourguiba, Bizerte - Tél. : 20 801 322

5. Firas Gara - Résident à la Rue Mauritanie, Ennajah, Menzel Bourguiba, Bizerte - Tél. : 50 404 414

6. Montassar Zidi - Résident à la Rue Gamal Abdel Nasser, Menzel Bourguiba, Bizerte - Tél. : 93 218 035.

2025R03150SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE AZUR PAPIER

Société anonyme

Au capital de 46 500 020.000 DT

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 1088572V

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 octobre 2025 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 30 octobre 2025 sous le n°25713259 quittance n°M123591 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 03 Novembre 2025 sous le numéro 2025P27878531, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Acceptation de la démission du Co-Commissaire aux comptes Cabinet «EEC-Mazars» représenté par Mr Mourad FRADI ;

3. Désignation de la Société Cabinet HAYET LABIDI représentée par Mme Hayet LABIDI, en tant que Co Commissaire aux comptes de la Société pour le reliquat du mandat encours;

4. Pouvoirs pour formalités.

2025R03148SANB2

Renouvellement des Fonctions de la Présidente du conseil d'administration et du Directeur Général Stifen Fruit

SA au capital de 800.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0775718P

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 27 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 23 octobre 2025, sous le n°25803736 quittance n°M080287, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 octobre 2025, il a été décidé, à l'unanimité ce que suit :

- Le renouvellement des fonctions de Madame Fatma Rekik en tant que Présidente du Conseil d'Administration de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur de trois (03) ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

- Le renouvellement des fonctions de Monsieur Mohamed Anis Ben Abda en tant que Directeur Général de la Société, pour trois (03) ans soit pour les exercices 2025, 2026, et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025403722SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

Société ECOLE CANADIENNE DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 dinars

Siège social : 02, Rue 8603 Charguia 1 - 2035 Tunis

IU : 1358046E

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/10/2025, enregistré à la recette des finances de Charguia - Tunis le 16/10/2025 sous le numéro 25512581, quittance n°M119174, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 861.112 DT, pour ainsi le porter de 7.000.000 DT à 7.861.112 DT après augmentation, et ce, par l'émission de 861.112 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1 DT chacune, et ce dans les conditions suivantes : L'apport par «FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III» de 1.500.001,200 DT, en contrepartie de la souscription à 416.667 actions de 1 DT chacune, majoré d'une prime d'émission de 2,6 DT par action, soit une prime d'émission d'un montant total de 1.083.334,2 DT et l'apport par «FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV» de 1.600.002 DT, en contrepartie de la souscription à 444.445 actions de 1 DT chacune, majoré d'une prime d'émission de 2,6DT par action, soit une prime d'émission d'un montant total de 1.155.557 DT.

L'Assemblée Générale a décidé dans ce cadre de supprimer le droit préférentiel de souscription. Par conséquent, cette augmentation du capital sera exclusivement réservée au «FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III», (MF : 1819062V/N/N/000), représentée par la société de gestion ZITOUNA CAPITAL SA. (IU : 1611875D) ainsi qu'au «FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV», (MF : 1866902A/P/N/000), représentée par la société de gestion ZITOUNA CAPITAL SA. (IU : 1611875D).

Les fonds à provenir de l'opération d'augmentation du capital seront déposés sur le compte N°25114000000065006507 ouvert auprès de la BANQUE ZITOUNA, Agence Ennasr.

La souscription des actions nouvelles sera effectuée pendant un délai débutant lors de la décision d'augmentation du capital social et prenant fin quinze (15) jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec une possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises le 29 octobre 2025, sous le n°202545951.

2025403730SANB2

Nomination d'un administrateur délégué

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Suivant procès-verbal de la réunion exceptionnelle du conseil d'administration de la Srtbizerte, tenue le 3 novembre 2025 et enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte, sous le numéro 25807755, Quittance n°M095623 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 4 novembre 2025.

Monsieur Rachid Trabelsi membre du conseil d'administration a été nommé Administrateur Délégué de la Société Régionale de Transport de Bizerte.

2025403732SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation

SOCIETE ESPACE REPROGRAPHIQUE

Société SARL

Au capital de 16.000 dinars

Siège social : N°24, Rue Asdrubal, Bab Bahar - 1000, Tunis

Identifiant Unique : 0014472D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2025, enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 16 octobre 2025 sous le n°25504485 quittance n°M065701, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 25 octobre 2025 sous le numéro 2025196035 il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la date d'effet le 10 octobre 2025 et la nomination de Monsieur Walid Bouchoucha en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 30 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel à l'adresse suivante : Société Audexa - Imm. ICC 3. Bur. 3-2, Centre Urbain Nord 1082 - Tunis.

2025R03143SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la société et désignation de liquidateur

BRILLANT CONSULTING

SUARL, au capital social de : 5000 Dinars

Siège social : 6 Rue Lac de Toba - Imm. SCI- 1er Etage - 1053 Berges du Lac - Tunis

IU : 1863659W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du

01/10/2025 enregistré à la recette des finances du Lac en date du 02/10/2025 sous le numéro 25508555 quittance n°M102807 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2025P37497954 en date du 4/11/2025, l'associé a décidé :

- La dissolution de la société avant son terme

- La nomination de Mr Sleheddine HMADI en tant que liquidateur

- La fixation de l'adresse de liquidation à l'adresse du siège social ci-dessus mentionnée.

Tout créancier doit se manifester auprès du liquidateur à l'adresse de liquidation sus indiquée dans les délais légaux sous peine de forclusion.

2025403729SRUB2

Sté unipersonnelle à responsabilité limitée

«Société SOW RENT A CAR»

SUARL au capital de 145.000 D

Siège social : 41 Rue de Palestine, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1480337B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 17 novembre 2021 sous le numéro 21503628 Quittance N°68312 dont un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Centre National de Registre National des Entreprises de Tunis sous le n°2021111654 en date du 23 Novembre 2021.

Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Augmentation de capital social de la société de 10.000DT à 145.000DT.

2025403736SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de donation daté de 14 octobre 2025 enregistré à la recette des finances de Midoun le 21/10/2025 reçu n°M106491, la donatrice Madame Sameh fille de Yahia Ben Saiid Chlif, de nationalité tunisienne titulaire de la cin n°05748345 a donné tout son fonds de commerce situé à l'Avenue Farhat Hachad cité Salam Midoun Djerba Médenine 4416 ayant pour activité principale «couper et Installer du cristal» avec tous ses éléments physiques et moraux à Madame Aziza fille de Ramdan ben Gacem Dhib.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le Journal officiel da la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" n°7551 page 10 le mardi 28 octobre 2025.

2025R03118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente rédigé à Gabès par Maître Triki Samir le 23/9/2024 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 27/9/2024 reçu n°M068416 enregistrement n°24208425, M. Sefi Ahmed a vendu et cédé à M. Sefi Mohamed Ali la totalité du fonds de commerce dénommé «Meuble Almalika» identifiant unique S1503045 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce : cité Amel1 Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT.

Cette publication a été publiée dans le journal le Quotidien le vendredi 24/10/2025.

2025R03119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il ressort d'un acte sous seing privé du 13/6/2025 enregistré à la recette des finances de Djerba le 29/7/2025 quittance n°M095627 et enregistrement n°25204897 que Monsieur Riadh Aroua, titulaire de la CIN n°05702120 a vendu à Madame Awatef Ben Takhayat, titulaire de la CIN n°05742308 la totalité du fonds de commerce, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Ben Takhayat en face du Marché du gros à Houmt Souk Djerba pour l'activité de vente du Produit de Peinture et d'Embellissement.

Un avis de vente est paru aux journaux Essabah et Le Temps du Jeudi 25/9/2025.

2025R03120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 28 octobre 2025 et enregistré à la recette des finances Hammam Chatt ben Arous le 30/10/2025 (Reçu n°M043252 enregistrement n°25201768) Monsieur Tarek Ben Abdelaziz Ben Sebti Ben Mesbah (C.I.N n°08048465) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Houssem Eddine Ben Massoud Ben Abderrahmane Alamaayri (C.I.N n°07121833) exploité Produit Alimentaire en détails situé au local n°38 Rue Montazah Borj Cédria Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de vendeur à son adresse du fonds de commerce situé au local n°38 Rue Montazah Borj Cédria Ben Arous dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 02/11/2025.

2025R03123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/9/2025 enregistré à la recette des finances rue d'Alger Jendouba le 15/9/2025 quittance n°Mo61245 n° d'enregistrement 25203241 Madame Saliha bent Abdallah Ansia CIN 02469352 du 25/10/2017. Domiciliée

à cité Ezahwa Ain Drahem à Jendouba, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant et qui se situe à l'Avenue de l'union du Magreb arabe à Jendouba en face du collège des humanités avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Aymen Ben Mohsen Ayadi CIN 07982777 du 17/9/2024 domicilié à cité Esseidia 03 Jendouba.

Les oppositions sur le prix du fonds de commerce devront être faîte à peine de forclusion dans les 20 jours de la date de la publication au JORT entre les mains de l'acheteur Monsieur Aymen ben Mohsen Ayadi

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 19/9/2025.

2025R03125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2025 enregistré à la recette des finances de Médenine le 23/10/2025 sous le n°25206500 et quittance n°102628 fait par l'avocat à Médenine maître Moez Belhouchette.

Monsieur Ali ben Lakhdher Kardous Titulaire de la C.I.N n°03419304 a vendu à Monsieur el Amin Ben Dhaw Lamloumi titulaire de la C.I.N n°03563471 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux destiné à usage d'une activité commerciale situé au marché municipal.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local vendu dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 31/10/2025 au journal Echourouk.

2025R03126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il ressort d'un acte sous seing privé du 9/10/2025 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba à la même date quittance n°M103310 et enregistrement n°25204947 que Monsieur Abdelwahab Hafsaoui titulaire de la CIN n°04219230 et Madame Aslam Saida titulaire de la CIN n°03090405 a vendu à Monsieur Karim Barbouch, titulaire de la CIN n°05780584 la totalité du fonds de commerce, au local sis à l'avenue Saleh Ben Yousef à Midoun Djerba pour l'activité de Publinet et vente du matériel Médiatique.

Un avis de vente est paru aux journaux Essabah et Le Temps du Mercredi 29/10/2025.

2025R03129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il ressort d'un acte sous seing privé du 01/10/2025 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 16/10/2025 quittance N°M105174 et enregistrement N°25205050 que Monsieur Belaid Bousnina, titulaire de la CIN n°05834236 a vendu à Madame Fatouma Hafi, titulaire de la CIN n°05720782 la totalité du fonds de commerce, au local route de Midoun Mahbouben sis en face du Stade Municipal de Midoun Djerba pour l'activité d'un café et vente des gâteaux.

Un avis de vente est paru aux journaux Essabah et Le Temps du Mercredi 29/10/2025.

2025R03130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Gafsa le 29/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le numéro de récépissé M062396 et le numéro 25209695 en date du 30/10/2025 M. Hosni bin Muhammad Al-Eid Qafsi, propriétaire de P.T. et n°06165618, a vendu à M. Fouad bin Sharaf al-Din Arafa, titulaire de P.T. et n°09998753, l'intégralité du bien commercial avec tous les éléments incorporels. L'exploitant est un magasin d'alimentation situé rue Al-Bi'ah, route Gafsa-Tozeur.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 02/11/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R03131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9/7/2025 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 11/7/2024, N° de quittance M04293 N° d'enregistrement 24202038, Mr Nabil Ben Bachir Ben Hssine Tahri a vendu à Mme Houda bent Brahim Ben Massaoud Hamzaoui, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba n°71 Ezahra ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains du vendeur à son adresse sise au 33 bis avenue Habib Bourguiba Mégrine Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 5/11/2025.

2025R03133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte signé et enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 3/11/2025 sous le n°25206591, quittance n°M152314, la société BLUE BERRY FOOD HAMMAMET, identifiant unique N°1723890Y, représentée par son gérant Mr Mejdi Meziou, a cédé la totalité du fonds de commerce à la société MS CONSULT AND BUSINESS COMPAGNY, identifiant unique 1899955T, représentée par son gérant Mr Moncef Meziou ayant comme activité "fast-food" sous le nom commercial BOLOGNA MIA. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maître Chmengui Anis Avocat, au siège de son bureau sis à Rue 03 Août Kairouan 3100 dans le délai légal.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 6 novembre 2025.

2025R03135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2025, signé le 24/10/2025 à la municipalité d'El Menzah2 et enregistré le 28/10/2025 à la Recette des Finances Rue de Paradis Ariana, (Quittance N° M121779 - Enregistrement N°25210697).

Mr Makrem Ben Rjab titulaire de la Carte d'Identité Nationale N°04677782 délivrée le 18/3/2022 Représentée aux fins des présentes a vendu à Mr Mohamed Yassine Nasra titulaire de la Carte d'Identité Nationale N°14774455 délivrée le 02/11/2022 le fonds de commerce sis à la rue le citron, mosquée Erraoudha, la Soukra, Ariana avec tous ses Eléments Corporels et Incorporels exploité en tant que station de lavage.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au quotidien "la Presse" du 5/11/2025.

2025R03136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la Recette des Finances de la nouvelle Médina en date du 6/8/2025 Quittance N°M060548 Enregistrement N°25203874 Madame Sana Hmida a cédé à Monsieur Amor Sayari la Totalité du Fonds de Commerce exploité au local commercial sis au 2 rue Hassene bel Khouja immeuble narcisse magasin B cité moustawssaf Ben Arous destiné à l'activité de commerce.

Le prix de vente a été consigné entre les mains de la vendeuse. Toutes les oppositions éventuelles se font au local sis au 84 rue Ibn Naji cité du stade Ben Arous dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à partir de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien le 26/10/2025.

2025R03137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/11/2025, enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Sijoumi Tunis, le 5/11/2025, quittance n°M120512, n° d'enregistrement 25204695, la société espace santé foufa plus, SUARL, identifiant unique 1845556M a vendu à Nafati Linda la totalité du fonds de commerce : Commerce en détail spécialisé divers avec les éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au n°293 avenue el hrairia Ezzahrouni 2051 El Hrairia Tunis.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours (20) suivant la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet article est publié au journal le Quotidien le 7/11/2025.

2025R03144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/5/2017, enregistré à la recette des finances de ksibet El Mediouni le 01/6/2017 sous le numéro 17200749, quittance n°MO16483, Mr Fathi Boubaker (CIN n°06775849) demeurant à Bannen rue Mongi Slim a vendu à Mr Ghazi Amiri (CIN n°06844367) demeurant à la rue Menchia Bannen, la totalité du fonds de commerce de vente des équipements de la maison exploité au local sis à l'avenue 7 Novembre.

Les oppositions seront acceptées au Bureau de l'avocat Maître Rahal Nizar rue Chedli Kallala Monastir dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 2/11/2025.

2025S01447FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP rédigé par Maître Hamza TURKI Avocat à la cour sis à Rue Victor Hugo imm Myriam bureau 401, daté du 30/10/2025 et enregistré à la recette des finances rue Hammem Marrouf - Sousse le 3/11/2025 sous le numéro 5202347 quittance numéro M092519; Mr Oussama Grira, titulaire de la CIN n°09285176 sis à cité Eljadid Kalaa Kebira - Sousse vend et cède à Madame Ons Missaoui titulaire de la CIN n°10809361 demeurant à rue Elward cité Menazah Kalaa Seghira, tout le fonds de commerce (éléments incorporels) exploité comme magasin commercial de vente d'habillement et de prêt à porter sis à Rue el Hchelfa centre commerciale Dar Echrif n°16.

Les oppositions doivent être faites dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Mr Oussama Grira ayant son adresse à cité Eljadid Kalaa Kebira Sousse.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien le 5/11/2025.

2025S01451FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/10/2025, enregistré à la recette des finances de Kasserine le 14 octobre 2025, n°25208049 et quittance n°M91586, Mr. Mahmoud Ghodhbeni résident à rue sidi Mehrez cité Ezouhour Kasserine titulaire de la CIN n°02659892 a vendu à Mr Mouldi Gharsalli, titulaire de la CIN n°02711776, tout le fonds de commerce qui consiste à vendre les produits alimentaires sis à la rue 14 Janvier Kasserine. Toute opposition sera reçue dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acquéreur à son domicile précité. Au-delà de ce délai l'opposition sera nulle. Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 01/11/2025.

2025S01456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous signé privé établi en date du 22/10/2025 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Monastir sous le n°25208178, quittance n°M081890 Mr Houssem Ben Ali Sassi titulaire de la CIN n°06876133 a vendu et cédé à Mr Malek Ben Ali Zekia titulaire de la CIN n°06881620 la totalité du fonds de commerce du local destiné à tout commerce sis à Monastir complexe immobilier "Monastir Centre" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée entre les mains de l'acheteur qui a désigné l'adresse de son avocat maître Riadh Zrig avocat à la cour de cassation ayant son étude à la rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» parus le 6/11/2025.

2025S01458FCCC2

Acte de renonciation de fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 22 octobre 2025, enregistré à la recette des finances de la Chebba le 27/10/2025 sous le numéro 25201484 et quittance N°M052900, Monsieur Hsen Ben Ali Chmekh, résident à la rue Ben Achour. La Chebba, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03916168, a cédé par acte de renonciation à la société ELMARSA de Commerce De Produits De Pêches gérée par Hassen Chmekh, MF : 19300638S, résident à la rue Ben Achour, Chebba, de l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, situé au Port El Marsa Eddiwen, Chebba 5170, gouvernorat de Mahdia. Ce fonds est dédié principalement au commerce de produits de pêches en détail.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de ce contenu dans le Journal officiel de la République Tunisienne, et ce auprès du cabinet de maître Monsieur Noureddine Baryoul à l'adresse Avenue Taieb Mhiri, Mahdia.

Cet avis est publié au journal la Presse du 6/11/2025.

2025S01459FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé daté le 18/7/2013 et enregistré le 19/7/2013 à la recette des finances de ksar Hellel quittance n°M029720 enregistrement n°13200944 par lequel M. Cherif Mourad a vendu à M Cherif Romdhan la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente; montage et réparation chatmon et freins des voitures sis à la rue Hadj Ali Soua Monastir avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes Les oppositions doivent être déposées auprès de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication du JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk le 7/11/2025.

2025S01461FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Identifiant unique au registre national des entreprises : N°1683553J

En vertu du contrat rédigé sous seing privé en date du 24/4/2025 et enregistré à la recette des finances de cité Riadh Sousse le 25/4/2025 sous le numéro M031327, Monsieur Nourredine Elkaf a vendu à Monsieur Mohamed Nacer El Jazzar, domicilié au 13, rue Tarek Ibn Ziad, Bennbla, Monastir, l'intégralité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie, situé à la rue Ahmed El Ghatass, 4023 cité Riadh - Sousse.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, au siège du fonds de commerce situé à la rue Ahmed El Ghatass, 4023 cité Riadh - Sousse.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien du 4-11-2025.

2025S01463FCCC2

Avis

Avec un acte de donation par les deux notaires lotfi Mziou et Zouhier Abid du 11/10/2025 enregistré le 23/10/2025 n°M052354 recette des finances Sfax Arbi Zarrouk. Mme Leila Daoued n° de CIN 05397759 donne à sa mère Nissaf Guidara n° de CIN 01241008, le Fonds de commerce d'un Magasin avec Matricule Fiscal 1343529/S. La totalité du Fonds de commerce ayant pour objet la vente des pièces de rechanges et Accessoires d'automobiles exploité et maintenant prêt à porter au local sis à la ceinture reliant les routes El Ain et Lafrane Sfax avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu.

Les objections sont acceptées dans le délai légal sous le titre d'actif commercial.

L'article a été publié dans le journal Al-Shorouk le 31 octobre 2025 N°12456 page 20.

2025X01451FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Ben Khalifa Aicha Avocate

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Aicha ben Khalifa, avocate à Sfax, en date du 21/10/2025 enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax le 21/10/2025 quittance n°M090298, Mr Soufiene Ben Romdhan titulaire de la cin n°08184327, vend à Mr Houssem Ben Ali Ben Salah, titulaire de la cin n°11029372, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels sis à la Rue Manzel Cheker km 0.5M, destiné à la vente des fruits secs.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du vendeur, qui a élu leur domicile auprès de Maître Aicha Ben Khalifa sis à la rue Habib Maazoun immeuble borgi 4 bureau 13, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Essabeh» paru le 01/11/2025 (PS250627).

2025X01452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 28/10/2025 rédigé par maître Mabrouk Kossentini, et enregistré le 28/10/2025 à la recette des finances Skhira Sfax, quittance n°M028216, enregistrement n°25200815, Mr Ridha ben Béchir Mguiris, titulaire de la CIN n°08415431, a vendu à Mr Hedi ben Ali Frahtia, titulaire de la CIN n°05365363, la totalité du fonds de commerce sis à la cité commerciale Skhira Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des bijoux.

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la république tunisienne sous peine de forclusion.

2025X01456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 28/10/2025 rédigé par maître Mabrouk Kossentini, et enregistré le 28/10/2025 à la recette des finances Skhira Sfax, quittance n°M028215, enregistrement n°25200814, Mr Ridha ben Béchir MGUIRIS, titulaire de la CIN n°08415431 a vendu à Mr Hedi ben Ali Frahtia, titulaire de la CIN n°05365363, la totalité du fonds de commerce sis à la cité commerciale SKHIRA Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des produits alimentaires.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 30/10/2025 (En langue française) et «Achourouk» du 30/10/2025 (En langue arabe)

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

2025X01457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 21/10/2025, enregistré à la R.F de Diar El Wafa Sfax le 31/10/2025 quittance n°M101344 enregistrement n°25204992 STE FILS ABDALLAH KAMMOUN MF : 1371063L Sise à Rue Al Hussein Bouzayen N°83- 85 1000 Beb Bhar Tunis Km 3.5, a vendu à STE LE MOTEUR HOUSE MF : 1557964V le F.C qui consiste au commerce des produits chimiques en gros et des équipements et matériaux agricoles et travaux publics nommé «STE FILS ABDALLAH KAMMOUN», sis à Rue d'Algérie N°12 Sfax.

La vente englobe uniquement les éléments incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix du F.C durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à la vendeuse à son adresse sus-indiquée où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au quotidien Essabeh le 5/11/2025 N° PS250635.

2025X01460FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12 octobre 2025 rédigé par Maître Hassene ABID Avocat à la cour de cassation demeurant à Rue Ali Bech Hamba Imm El Manar à Sfax, Mr Mohamed Ben Lotfi Bouaziz (CIN n°11047507) a vendu à Mohamed Ben Mohamed Trabelsi la totalité du fonds de commerce consistant en commerce et services sis à la Route de Tunis km 1 imm. Kriaa à Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassene ABID jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien paru le 4 novembre 2025.

2025X01461FCCC2

Avis

Selon l'acte de vente daté le 4 octobre 2025 enregistré le 16 octobre 2025 N°M075943 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid, Mme Marwa Fakhfekh a vendu à Mme Asma Bouaziz le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels d'un local de vente de Jus et Gâteaux et Chocolat chaud (Chocolaterie) sis à la route de Saltnia Km7 zanket msala Sfax. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

L'annonce est parue dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien le 23 octobre 2025.

2025X01462FCCC2

Avis

Selon l'acte de vente daté le 21 Juillet 2025 enregistré le 23 Juillet 2025 N°M059563 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid, Mr Ahmed Karray a vendu à Mr Mohamed Mkawar le Fonds de Commerce avec tous ses éléments matériels représenté par un local sis à la route de Taniour km7 Sfax pour vente les articles Alimentaires et ménagers en détail. Tout contestant devra s'adresser au magasin objet du dit fonds et ce dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

L'annonce est parue dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien le 28 octobre 2025.

2025X01463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22 octobre et 28 octobre 2025 et enregistré à la recette des Finances Route de Tyna - Sfax le 31/10/2025 sous le numéro 252029949; Monsieur Sadoc Ellefi, a vendu à Rachida Chaari, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un local pour la vente de ferraille; exploité au local sis à la route de Gabès Km 09 - Sfax, non inscrit au Registre National des Entreprises.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour de Cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Chourouk du 5 novembre 2025, numéro IP0425/01700.

2025X01467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 14/10/2025 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi, Sfax le 23/10/2025, Quittance n°M099402 enregistrement n°25204994, Jamel Amara, titulaire de la C.I.N 01249131, demeurant à la rue Ibn Meja immeuble Abdelkafi, Sfax a cédé à la société POLY ETANCHE, son identifiant unique 0418227K, son siège social est à la rue Ali Bech Hamba n°76, Sfax, représentée par son gérant, Abdel Aziz Gargouri, titulaire de CIN n°03012060, la totalité du fonds de commerce (dans l'objet est bureau de commerce) sise à rue Ali Bech Hamba, immeuble Ammous, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de maître «Anis Gargouri» Avocat au 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Chourouk» du 05/11/2025 sous le N° IP0425/1699.

2025X01468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Kchaou Habib Avocat à Sfax, en date du 16/9/2025 enregistré à la recette des finances «DIAR EL WAFA» Sfax le 3/10/2012 sous le n°25204528 et quittance n°M093855, Mr Kamel Ben Abdelkder Kharchoufi, CIN n°13422263, demeurant à cité Ennour Médenine nord Médenine, a vendu à Mr Mehdi ben Fakher Boudabous, CIN 11062031, demeurant à l'Avenue Bourguiba impasse «el-kahla» 210 El-Ain Sfax la totalité du fonds de commerce consistant en «vente des fruits secs», nommé «fruits Ezzine» exploité au local sis à route Menzel Chaker km 0,5 Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'acquéreur Mr Mehdi ben Fakher Boudabous, au local où le fonds de commerce est exploité sis à la route Menzel Chaker km 0,5 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» du 8 octobre 2025.

2025X01469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 23/10/2025 enregistré à la recette des finances Rue el Arbi Zarrouk Sfax le 3 Novembre 2025 quittance n°053622 enregistrement n°25202758 Mme. Yossra Youssfi Ep Ben Khlifa, titulaire de la CIN n°11116666 demeurant à Rte Menzel Cheker km 4.5 Sfax, a vendu à Mr. Ali Kharchoufi, demeurant à Bni Khdech km 01 Médenine, titulaire de la C.I.N n°13438960, la totalité du fonds de commerce de vente fruits secs dans le local situé Route Menzel Cheker km 0.5 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'étude de maître Feki Nejib, avocat situé à 11 rue Taieb M'hiri Sfax 3000, où un exemplaire du contrat a été déposé.

Le présent avis est paru aux journaux Assabah et le Temps du 5/11/2025.

2025X01470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP signé le 24 octobre 2025, enregistré à la recette des finances Rue du Paradis Ariana le 27 octobre 2025 quittance n°M121323, enregistrement n°25210655, la société HAFSA INDUSTRIE ET COMMERCE, identifiant unique 1629962R représentée par sa gérante Wahida Laabidi, a vendu à Mme Chanaz Toumi titulaire de la CIN n°08847810, la totalité du fonds de commerce sis à RZC Résidence Khadija, Avenue Jawdat El Hayet Soukra exploité dans l'activité d'Epicerie Fine : vente de tous produits alimentaires.

Les objections seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essabeh et Le Temps le 3/11/2025.

2025X01471FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 02/01/2020, enregistré à la Recette des Finances du Bardo le 13/7/2021 sous le numéro 21202312,

reçu n°M048359 du 13/7/2021, Madame Yamina El Gharbi a vendu à Monsieur Imed Ben Salah le fonds de commerce destiné à l'exploitation d'une cafétéria, sis à Rue Port Saïd n°A5, Cité Fattouma Bourguiba, Le Bardo.

Les oppositions au paiement du prix de vente seront reçues au domicile du vendeur dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal La Presse en date du 31/10/2025.

2025403672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur à Tunis, le 20-10-2025 quittance n°M056350 n°25202941, Monsieur Boubaker Sanâa, demeurant à Ksar Saïd, 37, Rue Nafâa al Madani, titulaire de la C.I.N. n°00325798 du 15-01-1999 a vendu et cédé à Madame Jamila Bent Hedi Charef épouse Nabil Sanâa, demeurant à Tunis, 4, Rue El Houdeybia titulaire de la C.I.N n° 04154570 du 30-12-2019, la moitié indivise du fonds de commerce de tous commerces sis à Tunis, 4, Rue El Houdeybia.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès de Maître Abdelhamid Saïdane, 37, Rue Ahmed Tlili, 1001, Tunis.

Le présent avis est paru au journal «Assabah» du 29-10-2025.

2025403726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé rédigé par Maître Moncef Abbachi Avocat à Tunis (MF 0081436 Z) en date du 28/10/2025 enregistré à la recette des finances de Yasminette le 31/10/2025 quittance n°M057176 enregistrement n°25204412 Mr. Saber Thamri a vendu à la société IRYS COURTAGE EN ASSURANCES (MF 19176915) le fonds de commerce affecté au commerce et actuellement exploité dans le local commercial sis au 85 Route de Mornag - Ben Arous, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk daté du 5/11/2025.

Les oppositions auront lieu pendant le délai légal auprès du gérant de la société acquéreuse Mr. Taieb Belhaj H'Mida à son adresse au 34 Rue Ali Darghouth - Tunis, et ce à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2025403727FCCC2

Donation de la nue-propriété d'un fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Thouraya AYARI (notaire) et son assesseur Maître Kais KABEDA, en date du 27/12/2023, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 28/02/2025 sous quittance n°M032531, Madame Monia Messaad, titulaire de la carte d'identité nationale n°00012558 et de l'identifiant unique auprès du RNE n°0940819T demeurant à la rue Abdelaziz Thaalbi Impasse n°3 El Menzah 9A - Tunis, a fait donation à titre gratuit de la nue-propriété de la totalité du fonds de commerce lui appartenant, exploité comme pharmacie sise à résidence Ines cité Hedi Nouira Borj Louzir Ariana, au profit de son fils Monsieur Ahmed Maalej, titulaire de la carte d'identité nationale n°00289542, demeurant à la rue Abdelaziz Thaalbi Impasse n°3 El Menzah 9A - Tunis.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué, et ce, dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le contenu du présent avis a été publié au journal Le Temps du 4/11/2025.

2025403728FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S privé en date du 30/9/2025 enregistré à la recette des finances de Mareth 02/10/2025 N°22201725 et M049422 Me. Ahlam Bent Fathi Dagari sis à Mareth a vendu à Mr Mouhamed Ben Ramadane Ben Belgasem Debchawi sis à Maret la totalité du fonds de commerce RESTAUERANT PITZARIA (MACDOR) avec tous les éléments corporels et incorporels à un prix de 4.500.000 dinars les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mr Mouhamed Ben Ramadane Ben Belgasem Debchawi qui sera considéré comme domicile élu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au jort. Cet avis a été publié au journal Achourouk le mercredi 15/10/2025.

2025403731FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 28/7/2025 enregistré à la recette des finances à Tejrouin enregistrement numéro 25200904 quittance numéro M023197 Madame Manel Hancha épouse Toumi a vendu à Monsieur Mohamed Abd el Jawed Hamroun le fonds de commerce d'une pharmacie située à l'avenue Habib Bourguiba Tejrouin el Kef qui a été publié au journal Achourouk.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Mohamed Amine ben Saad avocat ayant son bureau au 9 rue de Niger Khayreddin Bacha Tunis.

2025403739FCCC2

Apport en nature d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé le 02/10/2025, signé le 27/10/2025 et enregistré auprès de la Recette des Finances Nelson Mandela le 3/11/2025 (quittance M068707, enregistrement 25204782), Messieurs : Malek et Moujib (domiciliés au 1, Rue Cheikh Mohamed Zaghouni, Menzah 6, l'Ariana) et Amir (domicilié au 33

Avenue Aboulbaba Al Ansari, Menzah 6, l'Ariana) ont fait un apport en nature du fonds de commerce «Eddouar», représentant un restaurant touristique et spectacle sis au 44/46 Rue de la Liberté, 1002 Tunis, au profit de la Société Management Touristique le Printemps (S.A.R.L - IU : 0510116A - siège social 44/46 Rue de la Liberté 1002 Tunis), pour une valeur de Trois Cent Trente-trois Mille Dinars. Les créanciers des apporteurs sont tenus de déclarer leurs créances au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis 1 et au Cabinet d'avocats Beji Kassar Atallah sis au 11 Rue Kheireddine Barberousse, La Marsa 2070 Tunis et ce, dans les 15 jours de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Publié dans le journal Assabah le 6/11/2025.

2025403740FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 6 octobre 2025, enregistré le 22 octobre 2025 sous le n°25201924 Quittance n°M058024, la société CARTHAGO MOTORS -SARL- a cédé à la société HORIZON PORTES -SARL-, la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité dans tous commerces, sis à la zone industrielle Sidi Fathallah (02, Rue du NIL) Djebel Jeloud - Tunis.

Les oppositions doivent être formulées dans les 20 jours suivant la parution du présent avis au local où se trouve le fonds cédé, et ce conformément à l'article 191 du code de commerce.

La présente publication est parue aux journaux «AL Chourouk» et «Le Quotidien» du 7 novembre 2025.

2025403741FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 02/11/2025 enregistrée à la recette des finances Sidi Hssin le 5/11/2025, quittance N°M120338, enregistrement N°25204687. M. Zied Ben El-Bechir Ben El-Hedi Balti, titulaire de la carte nationale d'identité n°04684901 délivrée à Tunis le 21 avril 2024 et demeurant au n°8, rue 42378, cité El-Michtel El-Hararriya, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné pour un café catégorie 1 là La société Ben Jaafar Frères en cours de constitution, constitué par M. Wassim Ben Khaled Jaafar, titulaire de la carte nationale d'identité n°10013863 et demeurant au n°80, rue Sidi Hssin, km 5,5, El-Agba, Tunis.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 10 novembre 2025

2025403744FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances le 4/11/2025 n°25206369, q97918. Malek Rahali demeurant à l'Ariana a vendu à Jamel Dabboussi, demeurant à l'Ariana, le fonds de commerce exploité comme café sis à l'avenue des Martyrs Douar Hicher Ettadhamon.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse sise au n°5 rue de Royaume d'Arabie Saoudite Tunis E2 B4 dans un délai n'excédent pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 7/11/2025.

2025403749FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Msaken, le 28 octobre 2025 sous n°25304639 quittance n°M133674, la société AZIZA DE COMMERCE DE DETAIL, société anonyme titulaire de l'identifiant unique 1259149J et dont le siège est fixé au 22 rue de l'Electricité, la Zone Industrielle Ben Arous a donné en location gérance à la société «BOUTHEINA MARKET», société unipersonnelle à responsabilité limitée, en cours de constitution, le fonds de commerce exploité au local situé à MSAKEN - Route de Monastir - Sousse et ayant pour activité la vente en détail des produits alimentaires et ménagers.

Ledit fonds est grevé de nantissements au profit de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, la Banque Zitouna, Amen Bank, la Société Tunisienne de Banque, BH Bank, Wifak Bank et l'Arab Tunisian Bank.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Achourouk et le Quotidien parus le 5 novembre 2025.

2025R03138FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 27/10/2025, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 3/11/2025 sous N°25304697 Quittance N°M134877. Mr Tarek Ben Belgacem GUAAIEB, titulaire de la CIN n° 05587638, a loué à Mme Mouna Bent Salah ZRIBI, titulaire de la CIN n°09931495, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Restaurant (Identifiant unique n°0949066P), sise à l'Avenue de l'indépendance M'Saken, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelable à partir du 01/11/2025 au 30/10/2028. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 6/11/2025.

2025S01454FCCC3

Avis

En vertu d'un contrat de location en date du 4 juin 2024, enregistré auprès de la Recette des Finances de Hammam Sousse le 12 mai 2025 sous le numéro d'enregistrement 25302654 et le reçu n°58386, un contrat de bail a été conclu entre : le propriétaire, la société Biomly Tunisia, représentée par M. Mohamed Bachir Rabii, son mandataire, et le preneur, M. Echerif Ben Naji Ben Mohamed Taher Chehibi. Ce contrat porte sur la location des locaux situés rue Mamoun, Hammam, Sousse, pour une durée allant du 8 mai 2025 au 7 mai 2026, moyennant un loyer mensuel de 1 000 dinars, Cette publicité a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et le Quotidien le 5 novembre 2025.

2025S01462FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la Recette des Finances Bardo le 23 octobre 2025, suivant quittance N°080405, enregistrement N°25304784, Madame Trabelsi Marwa a loué (sous-titre gérance libre) à la Société NOVAPRINT SARL (MF : 1413657Q) le Fonds de Commerce, sis au «16 avenue Habib Bouguatfa immeuble Avicenne Bardo Tunis» avec tous ses éléments matériels et immatériels, et pour l'utiliser comme siège social, la période d'une année renouvelable automatiquement à partir du 01/9/2025. Cette annonce a été publiée dans les deux quotidiens «La Presse» et «Essahafa» du 01/11/2025.

2025403748FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des Professionnels de Santé - Mahdia

Siège social : Direction régionale de la santé à Mahdia, rue Mondes France, Mahdia 5100.

Objectifs :

1. Soutenir les liens humanitaires entre ses membres entre eux et avec l'ensemble des personnels de santé afin d'assurer un climat d'amour, de fraternité et de coopération entre tous les membres.

2. Encourager les activités sociales et culturelles au sein des institutions en vue d'une promotion sociale.

3. Préparer des accords de partenariat et de coopération avec des institutions et des associations économiques dans le cadre de la coopération avec les composantes de la société civile afin d'aider les participants à répondre à leurs besoins de la manière la plus simple.

4. L'association s'efforce de fournir des opportunités pour le développement de compétences qui aident à développer les connaissances et à suivre le rythme du développement scientifique.

Les Membres :

Président : Neji ben Mosbah

Secrétaire Général : Nasri Dhiaf.

Trésorier : Charfeddine Belgacem.

2025R03127APSF1

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Le Bleuet

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 janvier 2025 à la Résidence Le Bleuet - Rue Jaka Randa, Ennaser 2 - Ariana, enregistré à la Recette des Finances d'El Menzah 6 le 26 mars 2025 sous le numéro 25702448, reçu n°045823, M. Lotfi Nekhili a été élu président du syndicat, et l'assemblée a approuvé le nouveau règlement de copropriété.

2025R03139APSF1

Constitution d'un syndic des Copropriétaires

Résidence Yosra 1 Cité Olympique Sousse

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 23/8/2025 enregistré à la recette d'enregistrement des Actes de Sociétés à Sousse le 9/10/2025 sous N°25703562 Quittance N°M03984, déposé à la municipalité de Sousse le 3/11/2025, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires Résidence Yosra 1 qui se compose de :

Président : Mr Islem Ouanes

Trésorier : Mr Mohamed Abdeddaiem.

2025S01457APSF1

Constitution d'un syndic

Selon PV du Syndic des propriétaires de l'immeuble «Panorama les Berges du Lac», en date du 7/02/2025, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac 1 sous le numéro 2580406, quittance n°6801 le 24 Mars 2025. Un syndic a été constitué sous le nom de "Panorama les Berges du lac" sis au lotissement 1-3-4 lotissement cité les Pins les Berges du Lac - II Tunis. Il a été décidé la nomination de :

Mr Mohamed Trabelsi : Président

Mme Selma Babbou : Trésorière

Mr Khaled Babbou : Secrétaire général.

2025403711APSF1

Constitution de Syndic

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 30 Juin 2025 enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 11 septembre 2025 sous le numéro n°25707884, Quittance n°M104479, et la municipalité de Kram sous le numéro 1378 en date du 9 octobre 2025 la constitution de syndic des propriétaires de la résidence «LA PAIX» Jardin de Carthage dont la composition :

Mr. Tarek Hermi : Président du syndic

Mr. Slim Ketata : Vice-Président du syndic.

2025403737APSF1

Constitution de syndicat

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 02 Août 2025 enregistré à la

recette des finances de Nabeul le 25 Septembre 2025 sous le n° de reçu n°1074604 et inscrit sous le n°26703411.

Il a été décidé l'élection d'un nouveau bureau syndical d'une durée de deux ans (2ans) sous le Nom :

Syndicat des Propriétaires de la Résidence Zina

Siège : Complexe résidentiel Zina, Cité El Wafa Nabeul

Les membres du bureau syndical ont été élu comme suit :

- Lakhdhar Ben Hassine : Président

- Hala Rezouga : Trésorière

- Marouane Amouchi : Secrétaire général

- Chemseddine El Mouhli : Membre

- Anouer Ettounsi : Membre

- Fawzi Chekhar : Membre

- Hazar Chabbi : Membre.

2025403738APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un Syndic

En vertu du P.V de l'A.G.E des copropriétaires de l'immeuble "CAMELIA" sis au 22 Rue de Marseille Tunis le 30/8/2025, enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 30/9/2025 sous le n°25804590 quittance n°M071336, il a été décidé unanimement de nommer Mme Mzougui Hadda syndic de l'immeuble "CAMELIA" sis au 22 rue de Marseille durant une année finissant le 31/12/2026 renouvelable automatiquement jusqu'au prochain P.V de l'A.G.E.

2025403719APSF2

Syndic Centre Médical Ariana

Route Rue Carthage Ariana 2080

Suite au procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2025, enregistré à la Recette des Finances sous le N°M071523.

Il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Madame Saloua Fourati Kharrat, titulaire de la CIN n°01292989, délivrée le 12 septembre 2017 entant que présidente de ce syndic centre médical Ariana.

2025403742APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Monsieur Roget Bechir Rene Ben Bechir Daghbouji demeurant à rue Taher Ben Achour n°15 cité Essafe Boumhel Ben Arous et au bureau de son avocate maître Sonia Boulaabi à rue sidi el Bechir n°6 immeuble ATB .1er étage - Tunis.

La partie saisie : Madame Hela Bent Mohamed Neji Ben Bechir Daghbouji; demeurant à rue el Mezni cité Lakanji el Bassatine 2 Boumhal Ben Arous

L'Avocat poursuivant : Maître Sonia Boulaabi; Avocate à la cour de cassation, rue sidi el Bechir n° 6 immeuble ATB - 1er étage - Tunis - MF 947508/L.

Propriété saisie :

La totalité de la propriété dénommée «Elhoriya II - objet de titre foncier nu 7102 ben Arous - parcelle n° 17 - consistant en un terrain en forme de triangle d'une superficie globale de 749 m² consistant en une villa sise au rez-de-chaussée d'une superficie de 193 m²; situé au bord de la route Mornag gouvernorat Ben Arous et qui contient une salle de réception; quatre chambres, une cuisine, une salle de bain et d'un escalier menant au toit et d'une chambre sur le toit.

Mise à prix : Le prix de la propriété objet de titre foncier n°7102 Ben Arous est de (709.820.000 DT).

Plus Frais et honoraires d'Avocat en sus d'après une expertise réalisée par Mr Ahmed Ben Ltifa expert désigné par une ordonnance sur requête n°101338 du président du tribunal de première instance de Ben Arous.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le jeudi 4 décembre 2025 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2025R03122VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente à l'enchère publique le lundi premier décembre deux mille vingt cinq (01/12/2025) à neuf heures et suivant dans la salle d'audience des ventes immobilières du tribunal de première instance Tunis 2 sis à la route de Béja cité Bougatfa, Sidi Hssine Tunis, dans l'affaire 436, de l'immeuble sous mentionné et selon les conditions suivantes :

L'Avocat poursuivant : Maître Mehdi Hammami, avocat auprès la cassation son bureau est à l'immeuble Zitouna Cité Ezzouhour Tunis.

La partie poursuivante : Madame Dalanda Zid,

La partie débitrice : Saiid Abdellaoui, Abdallah Kilani, Mabrouk Kilani, Abdessalem Kilani, Ezzedine Kilani, Aicha Kilani, Khairya Kilani, Aziza Kilani.

L'immeuble soumis à l'adjudication : l'immeuble situé dans une impasse dérivée de la rue 4095 anciennement et aujourd'hui rue Fathiya Khairi à cité Tayaran - Tunis, et il s'agit d'une modeste maison de (64 m²), composée d'un rez-de-chaussée comprenant : un milieu couvert dans

la majeure partie, et trois chambres, une cuisine et une salle de bain, son toit se compose d'une partie de dalle d'ourdis type 16+5, et une autre partie de chape, le sol une partie couverte de carrelage et une deuxième partie couverte de parterre 40/40.

La maison est dans un état moyen et dispose de toutes les nécessités et il est proche de toutes les commodités. La propriété n'est pas enregistrée auprès la conservation de la propriété foncière.

Mise à prix : Le prix d'ouverture des enchères a été fixé par l'expert, M. Ezzeddin Farhat, à quarante cinq mille dinars (45 000 000 dinars), outre les frais fixés par le tribunal le jour de l'adjudication.

La visite des lieux : Le bien proposé à la vente peut être visité tous les jours de la semaine pendant les heures ouvrables, il est également possible de consulter le cahier des charges en s'adressant au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis 2 ou au cabinet de l'avocat chargé des poursuites.

Participation à l'enchère se fera par l'intermédiaire d'un avocat et il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié, quant aux ressortissants étrangers souhaitant participer ils doivent obtenir une autorisation du gouverneur.

2025R03134VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél. : 76201003

adelansi@hotmail.fr

La créancière poursuivante :

La Société Tunisienne de Banque, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le N°001237 A, ayant son siége social à l'avenue Hédi Nouira à Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Nasser Ben Mabrouk Khireddine, sa profession entrepreneur, demeurant à cité essourour Gafsa, titulaire de la CIN n°03031829 délivrée le 26/8/1999.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Les biens saisis font l'objet des titres fonciers suivants :

1. La totalité du titre foncier n°2832 Gafsa dénommé «meriem»

2. La totalité du titre foncier n°5912 Gafsa dénommé «amirate»

3. Des parts indivises (2500/9432) du titre foncier n°35193 Gafsa dénommé «nour».

Mise à prix :

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le président du Tribunal de 1ère instance de Gafsa, les prix des immeubles saisis sont fixés au montant suivants plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience :

1. Le titre foncier n°2832 Gafsa dénommé «meriem» / 68.640.000

2. le titre foncier n°5912 Gafsa dénommé «amirate» / 141.450.000

3. Les parts indivises (2500/9432) du titre foncier n°35193 Gafsa dénommé «nour» 131.045.165.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 8/12/2025 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice sis à l'avenue Habib Bourguiba - Gafsa.

N-B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2025R03141VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Neila Bent Ahmed Zahouani, demeurante au 9 Avenue 3 Août 1903 Sousse, CIN n° 02915667.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk., route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°100923 Sousse d'une superficie de 215 m², dénommé «SALMA » sis à Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 580 500 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 8/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01449VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1- Akram Zghal CIN 05373418 demeurant à 145 rue Abou Kacem Chebbi Sakiet Ezzit Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «fatma» objet de TF n°138537 Sfax d'une contenance de 677m² sis à sakiet ezzit Sfax et précisément à la route de Tunis km8 sedra Sfax impasse elhamalla à proximité de fourrière et l'école primaire cité el ons 3.

L'immeuble consistant en une villa de 1er étage et un studio pour location.

La villa est composée d'une cuisine le toit en staf, les murs en faïence, le sol en marbre, une salle d'eau contenant une toilette, une douche, une 2ème cuisine, les murs en faïence, le sol en marbre, un couloir, une salle de bain, 3 chambres à coucher, une salle de réception, un comptoir, un hall.

Le studio contient 2 airs, un salon, 2 chambres à coucher, un cellier et une réserve d'eau un couloir, une cuisine, une salle d'eau.

L'immeuble est délimité du coté sud par une rue d'où son entrée, du coté est par une rue, du coté nord par un tiers et du coté ouest par Zghal.

Mise à prix : (346.650.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 15/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01446VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Boulares Dhawedi, CIN 03183609, demeurant au 1er bureau recette des finances Tozeur et à ras draa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à place les chameaux cité l'aéroport Tozeur, il s'agit d'un terrain nu de 138 m² de contenance ouvrant sur une voie de 5 mètres de largeur carrelé en béton de ciment.

L'immeuble est clôturé du coté est d'où l'entrée par des briques industrielles perforées, du coté sud et ouest par des murs en briques industrielles propriété des tiers et par des pèches en bois pour tracer les limites des voisins du coté nord.

Mise à prix : (9.936.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 15/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01447VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Farid Lakhwas, CIN 03184846 demeurant au café baweb Tozeur 2200.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à helba lotissement "les jardins" gouvernorat Tozeur, il s'agit d'un terrain nu de 210m² de contenance.

L'immeuble est délimité du coté nord par un terrain nu, du coté est par une avenue non aménagé, du coté sud par une avenue non aménagée et du coté ouest par la propriété mahjoubi.

L'immeuble est non équipé ni en électricité et ni en eau potable.

Mise à prix : (8.820.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 15/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01449VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme,

enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : El Menae Neji Ben Salah, titulaire de la CIN n°05285203, demeurant à cité El Bahri 3, rue 2162 n°17, Sfax 3064.

Avocat poursuivant : Maitre Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain sis entre route Menzel Cheker et Kathelet Km 7 impasse Sidi Khlifa Tayari Sfax, loin de la route principale au 2 Kilomètres juste après Oued Chaebouni, d'une superficie de 300 m². Il y est bâti une villa moderne de 125 m² clôturée de tous les cotés, avec deux chambres, un séjour, un hall, une cuisine et une salle de bain avec une toilette. Devant la villa se trouve un garage de 11 m², elle est équipée de l'électricité et de l'eau potable. Du Nord Menae Salah, de l'est Menae Mourad, du Sud une rue et de l'ouest Menae Hamadi.

Mise à prix après déduction de 40% : Soixante six mille dinars (66.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, Mercredi 26 Novembre 2025 (26/11/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X01465VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Ben Naser Haitham Ben Mohamed, titulaire de la CIN n°08175296 demeurant à route El Matar Km 1.5, Bouret Ben Hlima, Sfax 3023.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de 140 parts indivises du terrain objet du titre foncier n°99843 Sfax dénommé «Mna 6» sis à route Elmatar km 2.5 Markaz Dammak Bouret Ben Hlima Sfax, d'une superficie totale de 292 m² et qui présente une maison (un étage) de 135.25 m² et se compose d'un salon, deux chambres, suite parentale, une cuisine qui n'est pas complètement emballée, une salle de bain qui n'est pas encore finie, une toilette, le sol de la propriété est en ciment, les façades extérieures sont en brique, le bâtiment est incomplet tant sur le plan esthétique que fonctionnel. La maison est équipée de l'électricité et de l'eau potable, l'entrée du terrain commun s'étend sur 38.56 m². La propriété est bordée au sud et à l'est d'un terrain bâti d'autrui, de l'ouest une rue et une entrée commune d'où l'entrée de la maison et du coté souterrain se trouve un terrain bâti d'autrui.

Mise à prix : soixante cinq mille dinars (65.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax, le mercredi 3 décembre 2025 (3/12/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2025X01466VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire

Société STRATIS WORLD WIDE «SUARL»

Capital social 15500d

Siège social : Immeuble HANA Bloc B Sfax 3027 Tunisie

Matricule fiscal : 1791365K

En vertu de l'ordonnance sur requête n°8836/25 émanant de président du tribunal de première instance de Sfax en date de 28/10/2025 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidatrice judiciaire de Société STRATIS WORLD WIDE «SUARL» Siège de mandataire judiciaire immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111 les créanciers doivent inscrire leurs créances au registre de la liquidatrice et présenter leurs justificatifs dans les délais légaux 20 jours au bureau de la liquidatrice.

2025S01448VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Président du Tribunal de première instance de Kairouan le 18 juin 2025, relative au dossier de crédit n°53, ayant relevé de ses fonctions la

liquidatrice Zerrafi et nommé Lotfi Grouz liquidateur de la succession de feu Néji Ben Mbarak Ben Salem Ben Ali Jehinaoui Shili, le présent avis est émis afin que le liquidateur judiciaire soit chargé de gérer et d'administrer la succession de manière à préserver les intérêts des copropriétaires et associés, en vue de sa distribution sous le contrôle du juge chargé des crédits et des liquidations au Tribunal de première instance de Kairouan, conformément aux procédures légales.

Les créanciers sont tenus de faire valoir leurs créances et les pièces justificatives par les voies légales dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République tunisienne, à l'adresse suivante : Rue Hassouna Ayachi, Immeuble Ben Ahmed, 4000 Sousse. Téléphone : 98404706.

2025S01460VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 27 Août 2025 sous le numéro 72069 Maître Nassib Ben Messaoud a été nommé liquidateur pour la succession de Feu Mohamed ben Mahmoud Echahed pour fixer, gérer et partager entre les héritiers selon l'objet légal entre eux. Sur ce le liquidateur porte à la connaissance des créditeurs qu'ils devront produire un état de leurs créances dument justifiées à son cabinet situé au 34 bis avenue Bab Bnet -Tunis -tél 23262694 et ce dans la quinzaine qui suit la publication du présent avis.

2025403724VEPA2

Nomination d'un séquestre

Sur les actions détenues par Mohamed Ben Salah Ben Mohamed Touil

Au capital des sociétés Alpha International et Alpha Bus

En vertu de la décision de justice en date du 14 octobre 2025 émanant du tribunal de première instance de Tunis relatif dans l'affaire 92188, Mr Makram GUIRAS a été nommé séquestre sur les actions détenues par Mohamed Ben Saleh Ben Mohamed Touil au capital des sociétés Alfa International, IU 0397962T, et Alfa Bus, IU 0753938F, dont le siège social est situé à la rue Saad, Borj Ghorbal 2090", Mme Oumaima BAKKAR est désignée juge commissaire dossier N°177.

2025403725VEPA2

Nomination de liquidateur

Association Malek Ibn Anas

Adresse : Route de Naasen km 1 Fouchana Ben Arous

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 06/02/2025 dans le dossier de liquidation judiciaire n°195 il a été décidé le remplacement de la liquidatrice Rebeh Zarrouk par la liquidatrice Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, pour accomplir les travaux de liquidation de l'association Malek Ibn Anas et la nomination de Madame Sourour Kharroubi juge commissaire pour superviser les opérations de liquidation.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2025403735VEPA2

Tableau des Créances Jugement de faillite - N°1009

SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» en Faillite

Siège social : Rue Hbayliya, 2210 - Tozeur

Identifiant Unique : 1419274E

Suite à l'approbation, en date du 28/10/2025, du Juge commissaire du tribunal de première instance de Tunis 1 du Tableau des créances de la SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL "SA" en faillite, qui a été déposé au greffe du tribunal pour consultation.

Le syndic de faillite informe l'ensemble des créanciers qu'ils sont invités à se présenter au greffe du tribunal pour consulter le tableau des créances approuvé par le juge commissaire.

Le syndic informe également que le délai de recours et d'opposition est de dix (10) jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Pour tout renseignement veuillez-vous adresser au cabinet du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI sis au, 01 Rue LAMINE ECHEBBI - Résidence ESSALEM - Bureau B.I - Ennaser 2 - Ariana.

Tél : 70.830.038 / E-mail : afejji.expert@gmail.com

2025403743VEPA2

Clôture de liquidation

Succession du Défunt Mohamed Ben Neffeti Ayari

En vertu de la décision judicaire rendu par le juge-commissaire de liquidation du Tribunal de Première Instance de Tunisie le 3/11/2025 l'affaire n° 210 a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Le liquidateur Ben Amor Abdelhakim (adresse ; avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba).

2025403745VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°30219 émanant du Tribunal de Première Instance d'Ariana le 22/10/2025 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim en qualité de liquidateur sur les biens communs entre Abderrazak Diak et Henda Boulabiar et la nomination de Mme Nesrin Jerbi juge-commissaire.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres des créances dans les 30 jours à partir de cette publication à

l'adresse suivante ; avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba.

2025403746VEPA2

SOCIETE MODERNE SANITAIRE SOMOSAN

Siège social : 2130 Metlaoui Gafsa

Identifiant unique : 1108057S

Capital : 12 300 000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 31 octobre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef, Mr Anis Ettaieb et Mr Makrem Guiras en tant que mandataires judiciaires de le SOCIETE MODERNE DES ARTICLES SANITAIRES SOMOSAN ; identifiant unique 110805751 sous le contrôle du juge commissaire Madame Chayma Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025403747VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le Mardi 02 Décembre 2025 à 9h à la clinique sise au 134, avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

- Décision sur les formalités pratiques de la continuité de l'activité.

- Questions diverses

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R03132SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

FOURNITURES AUTOS ET DERIVES F.A.D. SA

Société anonyme

Au capital de 11.870.000 dinars

Siège social : 16, Rue Annaba ZI Ben Arous

IU : 036189Y

Le Conseil d'Administration de la société a l'honneur de vous convoquer à une Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement qui se tiendra le vendredi 5 décembre 2025 à onze heures (11h00) au siège de la société situé au 16, Rue Annaba ZI Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur.

- Nomination de commissaire aux comptes.

2025R03147SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE MARITIM S.A

Capital social : 1162 600 DT

Siège social : GP1 Km12 Ezzahra Ben Arous

Identifiant Unique : 0287709V

Messieurs les actionnaires de la société MARITIM S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 28/11/2025 à 11h00 à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du mode et délai de convocation de l'AGO

- Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice 2024 et examen des états financiers de l'exercice 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024

- Affectation de résultat de l'exercice 2024

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Informer l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de Direction et d'Administration occupées par le Président Directeur Général et les administrateurs et les représentants permanents d'administrateurs

- Nomination du Commissaire aux comptes

- Quitus aux Administrateurs

- Délégation de pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025R03149SANB3

Société Comptoir Général du Matériel Industriel Plus

«COGEM PLUS» - S.A

Capital de 500.000 dinars

MF : 0736450M/A/M/000

Siège social : 130 Avenue Louis Braille Cité El Khaddra 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Comptoir Général Du Matériel Industriel Plus «COGEM PLUS» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui se tiendra le Samedi 29 novembre 2025 à 10h du matin au siège social de la société situé au 130 Avenue Louis Braille Cité el Khaddra 1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société durant l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes, relatif à l'exercice comptable 2024.

- Approbation s'il y'a lieu des états financiers de l'exercice 2024 ainsi que les résolutions proposées par le conseil d'administration.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2025403720SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre 2025

La Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 dinars

Siège social : hôtel d'entreprises, Parc industriel «neopark el Fejja»

El Fejja Mornaguia 1153

Identifiant Unique : 0978598B

Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja (mfcpole) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 02 décembre 2025 à 10h au Novotel Lac II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 3 des statuts,

2. Changement du siège social de la société

3. Mise à jour de l'article 4 des statuts de la société

4. Mise en conformité des statuts

5. Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 1er décembre 2025 son pouvoir au siège de la Société du Pôle de compétitivité de Monastir El Fejja.

2025403721SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDILSYS S.A

SA au capital de 554040 dinars

Siège social : B6-4 City Center 3 Centre Urbain Nord, Tunis

IU : 1432551M/A/M 000

CNSS : 574463-29

Messieurs les actionnaires de la société MEDILSYS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 25 décembre 2025, à 11H à Immeuble LAKEO, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024,

- Approbation des états financiers de la société au titre de l'exercice 2024,

- Quitus au conseil d'administration

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2025403733SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GALVAMETAL SA

Siège social : Avenue Kheireddine Pacha N°75 lot 13 DD 1 IDC

Lotissement Enassim Bourgel Tunis

Capital social : 13.660.000 DT

Identifiant unique : 1510392C

Messieurs les actionnaires de la Société GALVAMETAL SA sont convoqués par le Conseil d'administration à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle le 14 novembre 2025 à 10h au siège ATD SICAR sise à la rue du Lac Léman immeuble regency bloc A 2ème étage les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la modalité de convention de l'assemblée Générale ordinaire.

2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2023 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice,

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2023,

4. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats,

7. Pouvoirs pour formalités.

Les documents sociaux (Rapport de gestion, Rapports du Conseil d'administration, états financiers et projets de résolutions sont mis à mis à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant les heures de travail dans les délais règlementés.

2025403734SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Nom ou raison sociale : Société citoyenne locale de culture de loisir & de tourisme «Flamant rose».

Type de société : Société citoyenne locale.

Capital social : 5.000 DT.

Siège social : Hessi Jerbi, Zarzis.

La société citoyenne locale de culture de loisir & de tourisme «Flamant rose», informe l'ensemble de ces associés que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra dimanche le 30 novembre 2025 à 10 heures du matin au siège de la société à Hessi Jerbi délégation de Zarzis pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du statut type de la société.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Désignation d'un commissaire aux comptes de la société pour une durée de 03 ans.

Cette annonce vaut convocation personnelle à tous les associés.

2025R03145SODB3

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Nom ou raison sociale : Société citoyenne régionale de transport «El AMEN».

Type de société : Société citoyenne régionale.

Capital social : 10.000 DT.

Siège social : Route de Ben Guerdane 1 Médenine sud.

La société citoyenne régionale de transport «El AMEN» informe l'ensemble de ces associés que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra dimanche le 30 novembre 2025 à 10 heures du matin au siège de la société à la route de Ben Guerdane ; délégation de Médenine sud pour débattre à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du statut type de la société.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Désignation d'un commissaire aux comptes de la société pour une durée de 03 ans.

Cette annonce vaut convocation personnelle à tous les associés.

2025R03146SODB3

Report de l'assemblée générale constitutive

La société communautaire locale EZZOUHOUR, située à Oued ELGSAB, Al- Waslatia, Kairouan, informe ses participants du report de son assemblée générale constitutive du 15 novembre 2025 au 10 janvier 2026 à 9h, dans les locaux d'Al-Hadhili Al-Farhani, Oued ELGSAB, Al-Waslatia, Kairouan. La période de souscription est également prolongée du 12 novembre 2025 au 8 janvier 2026.

Les points suivants seront abordés :

- Approbation des statuts de la société

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Election des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2025S01455SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2024

COOPERATIVE DES MANUTENTIONNAIRES DE MARCHE DU GROS

BIR ELKASSAA - COOPMAG

MF : 0036149 P N M 000

N° d'affiliation à la CNSS : 34039 89

Il est porté à l'attention de Messieurs les Coopérateurs de la Coopérative des Manutentionnaires du marché de gros de Bir El Kassaa «COOPMAG», qu'il a été décidé le report de l'AGO de l'exercice 2024, prévue pour le 9 Novembre 2025 au 18 Janvier 2026 à partir de 08h30 heures au siège social sis au marché de gros à Bir El Kassaa ou dans tout autre endroit qui sera désigné ultérieurement, et le maintien sans changement de l'ordre du jour.

2025R03140SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 27 Novembre 2025

Société coopérative des services agricoles «Les Jardins du Regueb» - Sidi Bouzid

MF : 1649339JPM000

Les adhérents au capital de la société coopérative des services agricoles «Les Jardins du Regueb» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 novembre 2025 à 10 heures à Regueb Gouvernorat de Sidi Bouzid à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport financier et rapport moral sur les états financiers de l'exercice 2024.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024;

- Approbation des états financiers et du rapport financier de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice 2024.

- Autre question.

Les documents relatifs à cette assemblée seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours au moins avant la date de la tenue de l'assemblée citée ci-dessus.

2025X01464SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Samar Edamerji CIN n°06436739 déclare la perte d'un acte de propriété n°06/16845 belli Nabeul au nom Bechir Edaamerji suite à l'attestation de la police de Dar Chabenne n°892 du 21/10/2025.

2025R03124DIVD2

Perte de deux actes de propriétés

Mr Fathi Ben Ali Ben Mohamed Khedraoui titulaire de la CIN n°05993949, déclare la perte des 2 actes de propriété N°13/85623 et N°13/84164, objet du titre foncier N°100197 Sidi Bouzid dénommé «Zina» sis à Imadet El Khibna Délégation Mazzouna. Gouvernorat de Sidi Bouzid, deux attestations de pertes ont été délivrées par le poste de police de Sidi Bouzid La médina sous N°1187 et N°1188 le 28/10/2025.

2025S01443DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Abderrahmen Ben Ahmed Ben Omar Ben Mohamed né le 02/7/1951 à Chorbene titulaire de CIN 03830142 daté du 07/01/2006 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 46929/03 superficie de surface 23000 m² qui concerne le titre foncier N°33871 Mahdia de surface 474850 m² qui se trouve à maata nord dépendance de Chorbene Mahdia selon le certificat de perte n°115 daté du 3/11/2025 et il demande à tous ce qui trouve ce titre le mentionne et le contacte à son adresse Maata Nord Chorbene Mahdia.

2025S01450DIVD2

Avis

Mme Wacila Yousfi annonce que la propriété de ses 2 lots Jumelés superficie de chacun deux 160 m² sise à la Rte Manzel Chaker km 11 Sfax sont perdus et qu'elle désire obtenir un nouveau acte original de chaque titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X01454DIVD2

Avis

Mr. Mohamed Ben Abdelmajid Farhat annonce que le titre de propriété de son père décédé concernant une parcelle de terre d'une superficie de 1800m² située à "Elfrin" Attaya Kerkennah Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01455DIVD2

Avis

Monsieur Mehrez ben Mohamed Saddalah Ouissawi a perdu son acte de vente rédigé le 30 juillet 2008 enregistré le 7 Mai 2009 quittance n°M023080 par les notaires Mohamed Salem Ayadi et Rachid Chick Rouhou concernant une parcelle de terre d'une superficie de 270m² situé à Sfax route Gremda km 12 et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à la route Gremda km 6 Sfax résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2025X01458DIVD2

Avis

Les héritiers de Abed Karim ben Hedi Trabelsi sont ses deux frères Hafedh et Amen annoncent que le titre de leur défunt concernant le terrain situé à Gtifa Chaffar Mahres de la superficie de 432 mètres carrés est perdu et ils entendent en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection doit la prouver à M. Makni Wadi notaire qui est situé à immeuble Ribat Madina 1er étage bureau n°110 Beb Jebli Sfax dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2025X01459DIVD2

Perte d'un Titre de propriété

Monsieur Mokhtar Ben Hbib Ben Younes Oukassi CIN n°05600040 délivrée le 02/9/2025 annonce la perte du Titre de propriété n°84189 du Titre Foncier n°43038 Bizerte sis Aïn El Berda Bizerte selon un certificat de perte délivré par le Poste de Police de Bizerte du 30/10/2025.

2025403723DIVD2